

CA11 08 0843

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 décembre 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement Alan DeSousa a rendu deux hommages. Le premier s'adresse à l'équipe des Spartans de Saint-Laurent pour sa performance en finale provinciale de la Coupe Doug Britton, qui a eu lieu le 13 novembre dernier. L'équipe y participait pour la première fois depuis 1978. Il félicite également les bénévoles œuvrant auprès de cette équipe. M. DeSousa présente ensuite le lauréat 2011 de l'Opération Patrimoine architectural de Montréal pour Saint-Laurent dans la catégorie résidentielle, M. Ron Fournier.

CA11 08 0844

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 6 décembre 2011.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 6 décembre 2011 tel que modifié par :

- la correction apportée au point 40.08 pour remplacer le mot *terrasse* par le mot *enseigne*
- l'ajout en affaires nouvelles, au point 60.04A, du dossier relatif à l'adoption de la déclaration reconnaissant la culture comme quatrième pilier du développement durable.

ADOPTÉ.

CA11 08 0845

Soumis procès-verbal de la séance générale du 1er novembre 2011 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 1er novembre 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0846

Première période de questions du public, de 19 h 45 à 21 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Clément Roy, du 335, rue Marlatt :

- Il y a quelques mois, il a fait une suggestion concernant les haies qui empiètent sur les trottoirs. Il demande que les inspecteurs laissent une copie du règlement aux propriétaires fautifs et qu'ils notent les adresses (il dépose un document).

Le 6 décembre 2011

- Est-ce que l'arrondissement pense à légiférer sur le bruit émis par les appareils utilisés par les paysagistes pour souffler les feuilles?
- Pourquoi les trottoirs près des écoles ont-ils été agrandis sans que les trottoirs aient été identifiés? Ces derniers le seront-ils?

Réponse (Alan DeSousa) : les patrouilleurs n'ont pas le pouvoir d'émettre des constats d'infraction. Il prend note du commentaire relatif au bruit des souffleuses de feuilles. Les trottoirs ont été agrandis pour sécuriser l'accès à l'école en ralentissant la circulation.

Monsieur Arto Oltaci, du 2744, avenue Ernest-Hemingway :

- Pistes cyclables : il propose d'asphalter la piste de jogging le long d'Ernest-Hemingway. Cette solution a-t-elle été examinée?

Réponse (Alan DeSousa) : l'analyse n'a pas été complétée.

- Il a noté que les limites de vitesse peuvent atteindre 90 km/h.
- Déplacer la piste cyclable respecterait la qualité de vie et ne serait pas une solution coûteuse. La piste cyclable est principalement récréative (il dépose une pétition).
- Il demande de tolérer le stationnement sur la piste cyclable en hiver.

Madame Josiane Khattar, du 11115, boulevard Cavendish, appartement 310 :

- Plainte en juillet pour Côte-Vertu et Marcel-Laurin vers l'ouest pour laquelle elle n'a pas eu de réponse.

Réponse (Alan DeSousa) : le boulevard Côte-Vertu a été fait tronçon par tronçon. Il nécessite plus qu'un asphaltage. L'arrondissement a demandé au central de réserver des fonds à cet effet.

Réponse (Marc Blanchet) : on a mis beaucoup d'efforts pour maintenir la route en état. La route sera refaite l'année prochaine.

- Taxe spéciale : sommes-nous pénalisés d'habiter à Saint-Laurent ? Les taxes de la Ville ont augmenté et la taxe sur l'automobile est à 45 \$.

Réponse (Alan DeSousa) : le taux de taxes est très bas à Saint-Laurent.

Madame Josée Duchesne, du 2816, rue Des Andes (association des propriétaires de Bois-Franc) :

- Elle félicite le Conseil pour l'ouverture de Cavendish. Est-ce que la rue de St-Exupéry ouvre la même journée?

Réponse (Alan DeSousa) : oui, c'est ce qui est visé.

- Quel est l'emplacement prévu pour l'école primaire?

Réponse (Alan DeSousa) : il y a un changement de zonage à l'ordre du jour. Les démarches avec le propriétaire et pour les infrastructures sont en cours et seront finalisées dans les six prochains mois.

- Pourquoi la piste cyclable est-elle sur le côté sud d'Ernest-Hemingway ? Au coin de la rue de l'Équateur, la visibilité est problématique.
- Va-t-on permettre le stationnement cet hiver? Les opérations de déneigement seront problématiques, et pour les commerçants aussi.
- Le vandalisme a augmenté, incluant le vol de pneus. Que proposez-vous comme solution?

Réponse (Alan DeSousa) : le Service de la police vérifiera.

Madame Lucie Létourneau, du 2167, rue Maryse-Bastie :

- Nouveau Saint-Laurent et Bois-Franc: les rues sont mal conçues pour le déneigement. Difficultés à stationner sur de St-Exupéry (piste cyclable). On a indiqué aux résidents de stationner dans le stationnement des commerçants sur Marcel-Laurin. Les commerçants ne sont pas en faveur. 207 places ont été enlevées.
- Où dois-je mettre ma voiture cet hiver? À Saint-Laurent, on est en banlieue et on devrait pouvoir stationner à moins de 500 mètres de sa résidence.

Le 6 décembre 2011

Réponse (Alan DeSousa) : il faut pouvoir stationner sur le domaine privé.

- Combien de citoyens ont demandé une double piste cyclable sur de St-Exupéry? La piste cyclable se termine sur Marcel-Laurin.

Réponse (Alan DeSousa) : la piste cyclable se continue vers l'est sur Poirier.

- 500 personnes sont insatisfaites.

Madame Françoise Perrin, du 1353, rue Champigny :

- Sans permis, son voisin a fait son balcon en ciment alors que le sien est en pierre, ce qui fait perdre de la valeur à sa propriété (elle dépose des photos).

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Informations sur les Fonds de pension. Il demande que le maire fasse une sortie publique pour expliquer que ce sont les employés, comme groupe organisé, qui se paient un fonds de pension.

Monsieur Nicolas Kalandreadis, du 2145, avenue O'Brien :

- Les taxes augmentent et les services ne sont pas bons.

Madame Patricia Benzra, du 2665, rue Saint-Louis :

- Les pancartes « visites libres » sont interdites. Elle demande l'autorisation de les installer une journée par semaine.

Réponse (Alan DeSousa) : Abus, pollution visuelle.

Monsieur Westro Gonzales, du 946, rue Hocquart :

- Explosion des coûts des fonds de pension. Pour chaque dollar du contribuable, combien va aux fonds de pension?

CA11 08 0847

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115366001 relatif au lancement d'appels d'offres publics pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'appels d'offres publics pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.
- 2.- D'autoriser une dépense à même les ententes cadres pour un montant maximum de 1 500 000\$.
- 3.- De financer la dépense à même le Règlement numéro RCA10-08-2, autorisant un emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements, pour un montant de 800 000 \$ et par un emprunt au fonds de roulement pour un terme de remboursement de cinq ans d'un montant de 700 000 \$ (certificat du trésorier – CTA1115366001).

ADOPTÉ.

CA11 08 0848

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115361001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien horticole pour une période de trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Le 6 décembre 2011

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien horticole pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

CA11 08 0849

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115361002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour une période de trois ans..

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

CA11 08 0850

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115361003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de bassins aquatiques pour une période d'un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de bassins aquatiques pour une période d'un an.

ADOPTÉ.

CA11 08 0851

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641040 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2012 – Demande de soumissions 11-541.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Serres Riel inc.	35 418,16\$ (corrigé)
Les jardins W.G. Charlebois inc.	36 696,33\$ (corrigé)
Willy Haeck & fils inc.	37 746,87\$ (corrigé)
Serres Vaillancourt inc.	38 233,37 \$ (corrigé)
Serres Luc Cléroux	rejetée

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Les Serres Riel inc., Les jardins W.G. Charlebois inc., Willy Haeck & fils inc. et Serres Vaillancourt inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondi;

ATTENDU que la soumission de Serres Luc Cléroux a été rejetée parce qu'incomplète ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Serres Riel inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2012 , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 novembre 2012, totalisant la somme de 35 418,16 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114641040: 33 877,90 \$) :

2430.0010000.304719.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0852

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641035 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement de l'espace vert entourant le lac E dans le secteur Bois-Franc – Demande de soumissions 11-053.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe Dubé et Associés inc	3 831 184,59 \$
Paysagiste S. Forget inc	4 248 758,49 \$
Les Excavations Super inc.	4 699 149,87 \$
Construction Garnier ltée	5 176 851,26 \$ (corrigé)

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Construction Garnier ltée est une erreur de calcul;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Groupe Dubé et Associés inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement de l'espace vert entourant le lac E dans le secteur Bois-Franc, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 septembre 2011, totalisant la somme de 3 831 184,59 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- De financer la dépense à même le Fonds des parcs aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1114641035) :

6430.9500998.801150.07165.57201.000000.0000.134399.000000.15010.00000
1 653 500 \$

6430.3008010.801150.07165.57201.000000.0000.134399.000000.15010.00000
2 009 539,59 \$

ADOPTÉ.

Le 6 décembre 2011

CA11 08 0853

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641042 relatif à l'octroi d'un contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs dans les bâtisses publiques, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts appartenant à l'arrondissement pour une durée de trois ans – Demande de soumissions 11-542.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Extermination Trans Métropole	60 223,91 \$ (corrigé)
Extermination Inspex inc.	70 663,63 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions d'Extermination Trans Métropole et d'Extermination Inspex inc. sont des erreurs de calcul;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Extermination Trans Métropole** le contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs dans les bâtisses publiques, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts appartenant à l'arrondissement pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 novembre 2011, totalisant la somme de 60 223,91 \$ sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1114641042) :
 - 2430.0010000.304740.04601.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
 - 34 562,94 \$
 - 2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000
 - 23 041,97 \$

ADOPTÉ.

CA11 08 0854

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112298003 relatif à une commande à CPU-Design inc. pour l'achat d'équipements informatiques normalisés.

ATTENDU la résolution numéro CG10 0363 adoptée par le Conseil d'agglomération le 28 octobre 2010 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à CPU Design inc. pour l'approvisionnement, sur trente mois, d'ordinateurs HP et de moniteurs LG;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande de 57 998,36 \$ à CPU Design inc. pour l'achat d'équipements informatiques normalisés.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1112298003) :
 - 6430.3011005.801150.01303.57401.000000.0000.124606.000000.40020.00000
 - 33 812,89 \$
 - 6430.3011005.801150.01303.57401.000000.0000.138965.000000.40020.00000
 - 4 077,99 \$
 - 6430.3011005.801150.01303.57401.000000.0000.139063.000000.40020.00000
 - 16 311,95 \$
 - 6430.3011005.801150.01303.57401.000000.0000.139425.000000.40020.00000
 - 1 250,07 \$

ADOPTÉ.

Le 6 décembre 2011

CA11 08 0855

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378031 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme La Compagnie Meloche inc. pour les travaux de réfection de chaussée sur diverses rues (soumission 11-019).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080293 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mai 2011 et octroyant un contrat de 703 220,29 \$ à la firme La Compagnie Meloche inc. pour des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues;

ATTENDU la présence d'une veille conduite d'égout pluvial abandonnée localisée à une faible profondeur sous le pavage, à l'intersection des rues Dépatie et du Ruisseau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abandonner cette conduite par la mise en place d'un béton remblai afin d'éviter tout risque d'effondrement de cette structure de béton;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la modification accessoire au contrat octroyé à la firme La Compagnie Meloche inc. pour des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 13 avril 2011, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 50 000 \$.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114378031 : 47 805,57 \$) :

6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.105896.000000.17020.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0856

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641041 relatif aux travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2012 - Demande de soumissions 11-543.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants:

Le Meilleur Ramoneur inc.	1er conduit	2ième conduit ou autre
Maison résidentielle	20.50 \$	20,50 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	31,00 \$	31,00 \$
Cheminée nécessitant la location d'une nacelle ou un nettoyage par l'intérieur	Nettoyage par l'intérieur seulement – 100 \$	

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme **Le Meilleur Ramoneur inc.** pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 novembre 2011, laquelle percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA11 08 0857

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641043 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. (soumission 11-034).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080379 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juin 2011 et octroyant un contrat de 116 558,31 \$ à Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour la fourniture et la livraison d'équipement aquatique;

ATTENDU que l'appel d'offres 11-034 prévoyait cinq tremplins incluant seulement la base;

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que cinq planches de tremplin en fibre de verre de 12 pieds sont nécessaires pour que les trempins soient fonctionnels;

ATTENDU qu'il y a aussi lieu de prévoir leur installation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 19 857,13 \$ au contrat octroyé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation de cinq planches à tremplin.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CTA1114641043 : 18 985,63 \$) :

6430.3008010.801150.07165.57401.000000.0000.124613.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0858

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195023 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif du grand parc et des placettes dans le développement résidentiel Bois-Franc, phase 3A3 – Demande de soumissions 11-535.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Beupré et Associés Experts Conseils inc.	76 700,01 \$ (corrigé)	16,36
Groupe IBI / DAA inc.	94 614,71 \$	13,16
Groupe Rousseau-Lefebvre	96 836,25 \$ (corrigé)	12,57

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les soumissions de Beupré et Associés Experts Conseils inc. et Groupe Rousseau-Lefebvre sont des erreurs de calcul ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Beupré et Associés Experts Conseils inc.** le contrat pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif du grand parc et des placettes dans le développement résidentiel Bois-Franc, phase 3A3, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 novembre 2011, totalisant la somme de 76 700,01 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1115195023 : 73 333,76 \$) :

6430.3008010.801150.07165.57201.000000.0000.124609.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0859

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093020 relatif aux soumissions ouvertes publiquement le 23 novembre 2011 pour l'impression des publications 2012 - Demande de soumissions 11-062.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Imprimerie Solisco inc.	107 242,93 \$ (rejeté)

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que la soumission d'Imprimerie Solisco inc. n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter la soumission ouverte publiquement le 23 novembre 2011 pour l'impression des publications 2012 – Demande de soumissions 11-062.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres sur invitation pour l'impression des publications 2012

ADOPTÉ.

CA11 08 0860

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113500012 relatif à l'autorisation de dépenses pour l'application de l'entente avec le poste de courtage Transvrac Montréal Laval inc. relativement à l'assignation de camions lors des opérations de chargement.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080641 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et renouvelant l'entente avec le poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige lors des opérations de chargement pour les saisons hivernales 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

ATTENDU qu'en raison des précipitations plus importantes que prévues en début d'année 2011, la totalité du budget alloué à cette activité a été écoulee;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une dépense additionnelle de 500 000 \$ pour terminer l'année 2011;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier une dépense de 60 253 \$ pour respecter les engagements contractuels;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une dépense 1 205 300\$ pour l'année 2012;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Pour l'application de l'entente avec le poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige lors des opérations de chargement :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 500 000 \$ pour terminer l'année 2011.
- 2.- De ratifier la dépense de 60 253 \$ pour l'année 2011.
- 3.- D'autoriser une dépense maximale de 1 205 300 \$ pour l'année 2012.
- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103679003 : 1 765 553,00 \$) :

2430.0010000.304716.03121.55205.014745.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0861

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231033 relatif au report de la séance générale du Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2012.

ATTENDU le règlement RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédure applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003;

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement tient ses séances générales le premier mardi du mois;

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que le premier mardi du mois de janvier 2012 est un congé férié pour tous les employés de la Ville;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter au 10 janvier 2012 la séance générale du Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0862

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231034 relatif au calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2012.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoyant que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA03-08-0003 modifiant le règlement numéro RCA02-08-0021 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédure applicable prévoyant que les séances ordinaires se tiennent le 1er mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, sis au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2012, chacune débutant à 19 h 30 :

- 10 janvier
- 7 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

ADOPTÉ.

CA11 08 0863

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378024 relatif à la modification de l'entente intervenue entre la Ville et Les Développements Bois-Franc inc. pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU l'entente relative aux travaux d'infrastructures de la Phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc, signée par les parties le 9 novembre 2009, et l'annexe signée le 25 août 2010 la modifiant ;

Le 6 décembre 2011

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser la répartition des phases et d'ajouter les coûts d'excavation et d'imperméabilisation du bassin de rétention « Lac E » ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter au coût des pré-requis un montant de 746 993,46 \$, représentant le coût des travaux pour l'excavation et l'imperméabilisation du bassin de rétention « Lac E » ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser les délais de fin de travaux pour chacune des phases ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De modifier l'entente intervenue entre la Ville et Les Développements Bois-Franc inc. pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc afin actualiser la répartition des phases et d'ajouter les coûts d'excavation et d'imperméabilisation du bassin de rétention « Lac E », pour un montant de 746 993,46 \$.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion - CC14378024 : 714 208,06 \$) :

6101.7708999.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0864

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114924009 relatif à l'offre de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les appels téléphoniques des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent, les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés.

ATTENDU l'élaboration, en collaboration avec les arrondissements et les services centraux concernés, d'un projet de restructuration des prestations de services du Réseau Accès Montréal (RAM) pour générer des économies;

ATTENDU qu'au nombre des recommandations à mettre en place par le SCARM, il y a celle d'élaborer un nouveau modèle de gestion pour la prise d'appels téléphoniques 311, les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés ainsi que pour la réponse aux courriels Ville de Montréal;

ATTENDU qu'il a été convenu que l'arrondissement de LaSalle assumerait désormais la responsabilité de la prise d'appels téléphoniques 311, les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés pour tous les arrondissements de la Ville, ainsi que la prise en charge des courriels autres que ceux des arrondissements, et ce, en remplacement du Centre de services 311;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les appels téléphoniques des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent, les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés.

2.- De ratifier la signature de l'entente de service à cet effet.

ADOPTÉ.

CA11 08 0865

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110818002 relatif à l'adoption du Plan local de développement durable de Saint-Laurent 2011-2015.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080476 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juillet 2009 et adoptant le Cadre de référence en matière de développement durable pour l'arrondissement;

Le 6 décembre 2011

ATTENDU la résolution numéro CG10 0413 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 25 novembre 2010 et adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015;

ATTENDU que le Plan de développement durable de Saint-Laurent incorpore les cinq orientations, desquelles découlent neuf objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, soit :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité de milieux de vie résidentiels;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

ATTENDU que le Plan local de développement durable de Saint-Laurent 2011-2015 comporte un volet social qui identifie clairement les engagements de l'administration municipale en cette matière, et particulièrement au plan de l'égalité en emploi et de l'accessibilité universelle;

ATTENDU qu'il prévoit la mise sur pied d'un Système de gestion environnemental (SGE) qui vise à faire le suivi des actions identifiées dans le Plan, mais également à gérer les impacts environnementaux et la performance;

ATTENDU que le Plan de Saint-Laurent vise à développer et à promouvoir la culture comme un élément fondamental du développement durable et que par ces orientations, l'administration laurentienne désire faciliter l'accès à la culture et favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Plan local de développement durable de Saint-Laurent 2011-2015.

ADOPTÉ.

CA11 08 0866

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299041 relatif au dépôt d'une demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités/ Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un espace multifonctionnel et d'un circuit d'entraînement extérieurs pour les aînés, au parc Caron.

ATTENDU que depuis mars 2011, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) auprès du ministère de la Famille et des Aînés permettant aux arrondissements d'être éligibles au programme d'infrastructures Québec-Municipalités/ Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) offert par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU que ce programme permet de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de petits projets d'infrastructures en faveur des aînés;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite déposer auprès du MAMROT une demande de subvention pour l'aménagement d'un circuit d'entraînement extérieur et d'un espace multifonctionnel au parc Caron, destinés aux aînés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le dépôt d'une demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités/ Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un espace multifonctionnel et d'un circuit d'entraînement extérieurs pour les aînés, au parc Caron.

Le 6 décembre 2011

2.- D'assumer la part de l'arrondissement des coûts admissibles à la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), soit 184 521 \$.

ADOPTÉ.

CA11 08 0867

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299040 relatif à un don au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb en soutien à l'événement Hommage aux aînés, édition 2011.

ATTENDU que cet événement festif vise à combler la solitude de certains aînés à ce moment de l'année et accueillera une centaine de personnes âgées habitant le territoire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder un don de 500 \$ au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb pour l'événement Hommage aux aînés, édition 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299040: 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0868

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299043 relatif à un don à Éducation Plus pour l'année 2011.

ATTENDU que l'organisme Éducation Plus permet à des jeunes décrocheurs de terminer leurs études secondaires dans un encadrement facilitant leur cheminement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Éducation Plus pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299043: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0869

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110710003 relatif à une subvention à Carrefour Jeunesse Emploi pour la réalisation du projet Anim'action Chameran (an II) dans le cadre du Programme d'intervention de milieu - édition 2011-2012.

ATTENDU la résolution numéro CM11 0162 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 21 mars 2011 et approuvant un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes, et autorisant la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014;

ATTENDU que la couronne Chameran a été identifiée comme zone d'intervention prioritaire dans le plan d'action Chameran,

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 6 décembre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 25 217 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour la réalisation du projet Anim'action Chameran (an II) dans le cadre du Programme d'intervention de milieu - édition 2011-2012.
2. D'approuver la convention, se terminant le 30 mai 2012, à intervenir entre la Ville et le Carrefour Jeunesse Emploi établissant les modalités et conditions de versement de la subvention.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demande d'achat DA257858) :
 2101.0014000.111203.07289.61900.016491.0000.000743.000000.000000.000000
 18 964 \$
 2101-0010000-101272-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000
 6 253 \$

ADOPTÉ.

CA11 08 0870

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115005004 relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation de projets dans le cadre de l'édition 2011-2012 du Programme des Initiatives familiales et/ ou interculturelles.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080645 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et autorisant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à lancer un appel de propositions pour l'édition 2011 des projets en lien avec le programme des initiatives familiales et/ou interculturelles, et approuvant les nouvelles balises s'y rapportant;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver les projets sélectionnés dans le cadre du programme Initiatives familiales et/ou interculturelles 2011 pour un montant total de 25 000 \$.
- 2.- D'accorder aux organismes suivants une subvention associée à leur projet respectif :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre Communautaire Bon Courage de Place Benoit	Aînés en santé	6 000 \$
Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL)	Les familles de Saint-Laurent s'éveillent à la lecture et à l'écriture	4 000 \$
La maison des familles de Saint-Laurent	Maison des familles au cœur de Chameran II	5 000 \$
CARI St-Laurent	Parole citoyenne	4 500 \$
Au cœur de l'enfance / Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent	Un jeu d'enfant	5 500 \$

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1115005004 : 25 000 \$) :
 2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0871

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050012 relatif à une demande de subvention de la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Le 6 décembre 2011

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'année 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1112050012: 1 000 \$) :
2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0872

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299042 relatif à une subvention à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 7 000 \$ à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299042: 7 000 \$) :
2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0873

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050011 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à une résidente de Saint-Laurent pour sa participation à deux compétitions de water-polo qui ont eu lieu de mai à août 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 700 \$ à Julie Bélanger représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation au Championnat national sénior de water-polo qui s'est déroulé à Winnipeg, au Manitoba, du 27 au 29 mai 2011, ainsi qu'à la Compétition internationale FISU Games TEAM qui s'est déroulée à Shenzhen, en Chine, du 12 au 22 août 2011, et ce en échange des pièces justificatives.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1112050011 :700 \$) :
2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0874

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113500011 relatif à une contribution financière à Développement économique Saint-Laurent pour la création d'un centre de développement des entreprises en Technologie de l'information et des communications (TIC) sur le boulevard Décarie, pour les années 2011 et 2012.

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que les entreprises en démarrage dans les domaines des Technologies de l'information et des communications (TIC) ont de la difficulté à se trouver de petits espaces de bureaux à des prix raisonnables;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de créer un centre propice au développement des entreprises en TIC comprenant environ quinze postes de travail, une salle de conférence et des services professionnels (avocat, comptable, vente/marketing, graphisme/site Internet, mentorat d'affaires etc.);

ATTENDU qu'il est proposé que Développement économique Saint-Laurent loue un espace commercial de 1500 à 2000 pieds carrés sur le boulevard Décarie à cet effet pour une période de deux à trois ans;

ATTENDU que ce projet permettra également d'amener une activité économique supplémentaire sur le boulevard Décarie;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ annuellement à Développement économique Saint-Laurent pour la création d'un centre de développement des entreprises en Technologies de l'information et des communications (TIC) sur le boulevard Décarie, pour les années 2011 et 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1113500011 : 15 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0875

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1112314010).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 octobre et le 29 novembre 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 29 novembre 2011 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA11 08 0876

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113500010 relatif à une entente de services avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Implantation du système informatique pour la gestion des collectes des matières résiduelles (Système BACS).

ATTENDU que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'apprête à faire l'implantation d'une collecte des matières résiduelles à l'aide de nouveaux outils de collecte;

ATTENDU l'entente de partenariat par laquelle l'arrondissement de Saint-Laurent fournit à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le système informatisé de gestion des bacs actuellement en utilisation sur le territoire de Saint-Laurent;

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville adoptera, lors de sa séance générale du conseil du 5 décembre 2011, une résolution autorisant l'utilisation du système informatique de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la gestion des outils de collecte des matières résiduelles (bacs verts) (sommaire décisionnel 1110356006);

ATTENDU que tel que prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au Conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient et que la résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant ladite offre;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'établir une entente de partenariat de services avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Implantation du système informatique pour la gestion des collectes des matières résiduelles (Système BACS).

ADOPTÉ.

CA11 08 0877

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113500009 relatif à l'augmentation de la dotation budgétaire 2011 des revenus et des dépenses d'une somme de 800 000 \$.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080806, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 27 octobre 2010, adoptant le budget de fonctionnement 2011 de l'arrondissement et approuvant sa transmission au Comité exécutif de la Ville de Montréal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la dotation budgétaire 2011 de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe des revenus et des dépenses d'une somme de 800 000 \$ afin de répondre aux engagements contractuels de fin d'année dans l'activité d'enlèvement de la neige;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

D'autoriser l'augmentation de la dotation budgétaire 2011 des revenus et des dépenses d'une somme de 800 000 \$, et en approuver la transmission au Comité exécutif de la Ville de Montréal

ADOPTÉ.

CA11 08 0878

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110699004 relatif à l'autorisation d'une dépense pour le transport des sols d'excavation produits lors des travaux municipaux de réfection sur le réseau d'aqueduc.

ATTENDU que depuis le 1er janvier 2011, le Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) n'accepte plus les sols non caractérisés provenant des excavations réalisées sur le domaine public;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité de l'arrondissement de s'assurer d'en disposer de façon sécuritaire et appropriée, soit de les acheminer vers des sites de traitement ou d'élimination autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en fonction de leur niveau de contamination;

ATTENDU que durant l'année 2011, tous les sols d'excavation produits principalement dans le cadre des travaux de réfection sur le réseau d'aqueduc ont été entreposés temporairement sur un site de l'arrondissement;

ATTENDU que le volume des sols d'excavation entreposés est estimé à 6 000 tonnes;

ATTENDU que les services de la firme Transvrac Montréal-Laval inc. sont requis pour le transport de ces sols d'excavation vers un lieu d'élimination;

Le 6 décembre 2011

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximum de 48 000 \$, avant taxes, pour le transport des sols d'excavation produits lors des travaux municipaux de réfection sur le réseau d'aqueduc.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110699004: 52 284 \$) :
2430.0010000.304704.04381.54503.014403.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0879

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299044 relatif à une aide financière à la Coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc en soutien à son fonctionnement.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc en soutien à son fonctionnement.
- 2.- D'approuver le versement d'une somme additionnelle de 10 000 \$ provenant de la Direction de la diversité sociale.
- 3.- D'imputer les dépenses aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1110299044 et demande d'achat numéro 260541) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 5 000 \$
1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.000574.000000.000000.000000 10 000 \$

ADOPTÉ.

CA11 08 0880

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8800, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement du stationnement dans la marge avant donnant sur l'autoroute Chomedey (A-13) et d'autoriser la combinaison des deux bâtiments industriels pour atteindre le pourcentage à bureaux requis.

ATTENDU qu'à l'item 6. a) des procès-verbaux des séances tenues les 3 mai 2010 et 5 octobre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 11 novembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen -;

Appuyé par le conseiller Aref Salem -, il est

Le 6 décembre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 8800, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement du stationnement dans la marge avant donnant sur l'autoroute Chomedey (A-13) et d'autoriser la combinaison des deux bâtiments industriels pour atteindre le pourcentage à bureaux requis, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition :

1. d'aménager toute la marge avant donnant sur l'autoroute A-13 par une plantation d'arbres et une haie dissimulant la visibilité du stationnement;
2. de prolonger la bande de verdure de 3 m le long du bâtiment existant et éliminer le quai de chargement existant en front de l'autoroute A-13;
3. d'assurer un minimum de 19% d'espace à bureaux dans le nouveau bâtiment en autant que le pourcentage manquant soit compensé dans le bâtiment existant.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0881

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2595, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B18-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en empiétant dans les marges latérale et arrière, en installant une ouverture véhiculaire en cour avant, en aménageant des cases de stationnement dans la marge avant et en éliminant la bande de verdure au pourtour de l'agrandissement..

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20111101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 11 novembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2595, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B18-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en empiétant dans les marges latérale et arrière, en installant une ouverture véhiculaire en cour avant, en aménageant des cases de stationnement dans la marge avant et en éliminant la bande de verdure au pourtour de l'agrandissement, tel que représenté sur les documents soumis à la présente séance et sur le nouveau plan d'implantation daté du 11 novembre 2011 préparé par l'architecte Mohsen Bishai.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0882

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5840, rue Donahue dans la zone I05-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre un agrandissement de ce bâtiment industriel en installant une ouverture véhiculaire en cour avant à moins de 60 mètres de recul.

Le 6 décembre 2011

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20111102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 11 novembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5840, rue Donahue dans la zone I05-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre un agrandissement de ce bâtiment industriel en installant une ouverture véhiculaire en cour avant à moins de 60 mètres de recul, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme et à la condition de :

1. fournir un nouveau plan de cadastre regroupant les lots sur lequel est localisée cette industrie;
2. aménager les cases de stationnement requises du côté latéral ouest;
3. verdifier la cour avant et de fournir un plan d'aménagement paysager avec plantation d'arbres pour le site.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0883

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037003 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 2595, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B18-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 2595, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B18-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve que la façade soit entièrement en brique rouge avec une ligne de maçonnerie au même niveau que celle déjà existante sur le bâtiment.

ADOPTÉ.

CA11 08 0884

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037004 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 2940, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 2940, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 22 novembre 2011, préparés par Sébastien Carzunel de la compagnie Abitec.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique brun-rouge et déclinés d'aluminium blanc sur la partie de l'entre-toit de la compagnie Kaycan alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte identiques à ceux de la résidence existante, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0885

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037005 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3750, rue Louise-Carrier dans la zone H07-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3750, rue Louise-Carrier dans la zone H07-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 17 novembre 2011, préparés par le technologue Gaétan Gagnon.

Le mur extérieur de la façade est recouvert de pierre de couleur beige-brun automnal, et les autres murs sont recouverts de brique de même couleur de la compagnie Permacon, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « brun » de la compagnie GAF, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0886

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2750, carré Denise-Pelletier dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 6 décembre 2011

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2750, carré Denise-Pelletier dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de même brique que l'existant.

ADOPTÉ.

CA11 08 0887

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037008 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 825, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. i) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111108);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 825, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0888

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 21 novembre 2011.

ADOPTÉ.

Le 6 décembre 2011

CA11 08 0889

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 905, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111109);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 905, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0890

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 981, boulevard Décarie dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111110);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 981, boulevard Décarie dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 21 octobre 2011 et la photo datée du 22 novembre 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0891

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 3645, carré Pauline-Lighstone dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 6 décembre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 3645, carré Pauline-Lighthstone dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de même couleur que l'existant.

ADOPTÉ.

CA11 08 0892

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel situé au 5905, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 6 juin 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110602);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel situé au 5905, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur le plan d'aménagement paysager soumis le 26 novembre 2011, sous réserve de faire une plantation d'arbres le long de la ligne latérale ouest du terrain.

Les murs extérieurs de la façade et le mur latéral nord sont recouverts de panneaux cimentaires avec fini enduit acrylique de couleur blanche de la compagnie Kawneer ou leurs équivalents, et les autres murs sont recouverts d'un revêtement métallique de même couleur.

ADOPTÉ.

CA11 08 0893

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-3 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1114152084).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-3 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA11 08 0894

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels ayant pour objet de prévoir les critères pour autoriser un usage conditionnel de commerce « vente d'automobiles neuves » dans la zone S15-112.

Copie du projet de règlement numéro RCA06-08-0020-3 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1114152084)

Le 6 décembre 2011

CA11 08 0895

Le règlement numéro RCA08-08-0001-47 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114152078).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2011, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-47 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0896

Le règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1110565008).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2011, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0897

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-49 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152083).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-49 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0898

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet :

- d'agrandir la zone P12-001 à même la zone S12-086;
- de modifier les dispositions de la zone S12-086 afin de diminuer le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les usages s4 et s5;
- de prévoir dans la zone P12-001 un nombre minimal de cases de stationnement;

Le 6 décembre 2011

- de réduire, de 4,5m à 1,5 m, l'une des marges latérales pour un usage « école »;
- de prévoir, dans les zones P12-001 et S12-086, la possibilité de relier 2 bâtiments par un corridor ou une passerelle.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-49 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1114152083)

CA11 08 0899

Le règlement numéro RCA08-08-0001-50 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114152079).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2011, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-50 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0900

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet :

- de créer une nouvelle zone résidentielle H07-052 à même la zone H07-026, afin de permettre dans la nouvelle zone des habitations multifamiliales de 6 à 8 étages, dont les deux derniers étages devant être en retrait des boulevards.

CA11 08 0901

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, , il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, ayant pour objet :

Les affectations du sol, prévues à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), sont modifiées, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, de telle sorte que :

- 1) L'affectation « secteur mixte », localisée le long du boulevard Marcel-Laurin à l'intersection des boulevards Marcel-Laurin et Henri-Bourassa, est agrandie à même l'affectation « secteur d'emploi » afin d'intégrer les dernières phases des Développements Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent en front d'Henri-Bourassa et de la gare Bois-Franc, ayant comme conséquence de remplacer complètement le « secteur d'emplois » prévu dans cette portion du territoire ;

Les densités de construction, prévues à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), sont modifiées, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, de telle sorte que :

- 1) Le secteur de densité 22-03, permettant des bâtiments de 2 à 6 étages et dont la densité est faible ou moyenne, est agrandi à même les secteurs de densité 22-C1 et 22-C2 afin d'intégrer les dernières phases des Développements Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent ;

Le 6 décembre 2011

- 2) Le secteur de densité 22-T1, permettant des bâtiments de 2 étages et plus et dont la densité est moyenne ou élevée, est agrandi à même le secteur de densité 22-02 afin de prendre en considération le développement futur de la gare Bois-Franc, de telle sorte que le résiduel du secteur de densité 22-02, permettant des bâtiments de 2 à 4 étages est modifié pour permettre des bâtiments de 2 à 10 étages, tout en soustrayant la limitation de hauteur prévue de 20 mètres;
- 3) Le nouveau secteur de densité 22-TI est modifiée par l'imposition d'une limitation de la hauteur à 15 étages ;

Les limites du Parc Marcel-Laurin, prévues à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), sont modifiées, à l'égard d'une parcelle de terrain utilisée par un usage « école », non autorisé dans un parc.

Les moyens de mise en œuvre de l'objectif 2- Assurer un environnement de qualité et attractif prévu au **programme particulier d'urbanisme du Technoparc Saint-Laurent** est modifié par la suppression de la notion de « terrain » dans le libellé « la présence d'un minimum de 40% d'espace de verdure par terrain ».

CA11 08 0902

Le règlement numéro RCA11-08-8 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2012 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1113231036).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2011, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services (CA11 080835);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-8 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0903

Le règlement numéro RCA08-08-0009-1 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1112763005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2011, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (CA11 080836);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0009-1 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

ADOPTÉ.

Le 6 décembre 2011

CA11 08 0904

Le règlement numéro RCA12-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier de l'année 2012 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1113231035).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2011, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA12-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier de l'année 2012 (CA11 080683);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier de l'année 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0905

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114020001 relatif à la création d'une banque d'heures pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.

ATTENDU que la Direction des Travaux publics doit recourir à une banque d'heures pour former une brigade propreté dont la mission est de réaliser le plan d'action propreté et la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que cette brigade assurera l'application des règlements sur les collectes, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige ainsi que la mise en place de la gestion des matières résiduelles, en mettant l'accent sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le compostage et la valorisation, afin d'atteindre les objectifs fixés au Plan directeur de gestion des matières résiduelles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque n'excédant pas 4100 heures (117 semaines) pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.
- 2.- De pourvoir au comblement desdits postes.

ADOPTÉ.

CA11 08 0906

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113679006 relatif à la création de postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU la gestion déléguée du réseau primaire d'aqueduc;

ATTENDU l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que les activités d'entretien et d'exploitation à réaliser nécessitent un ajout des ressources humaines à la structure existante;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 6 décembre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître et d'un poste temporaire de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics pour l'année 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0907

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950025 relatif à la création de postes temporaires.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer de nouveaux postes temporaires pour répondre aux besoins opérationnels de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer les postes temporaires suivants à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs :

- un poste temporaire d'agent-conseil en ressources humaines (paie et système RH), pour l'année 2012 ;
- un poste temporaire de conseiller – ressources humaines (régime de retraite et avantages), pour l'année 2012 ;
- un poste temporaire d'agent – ressources humaines (SST), pour une période de six mois, à compter du 1er janvier 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0908

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950026 relatif la création de postes professionnels occasionnels.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer de nouveaux postes professionnels occasionnels pour répondre à différents besoins opérationnels ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer les postes professionnels occasionnels suivants à la Direction d'arrondissement :

- un poste de professionnel occasionnel d'agent de recherche – développement durable;
- un poste d'agent en gestion des ressources financières à la Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif.

ADOPTÉ.

CA11 08 0909

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950024 relatif à des ajustements à la structure de postes 2012.

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la structure des postes 2012 en fonction de besoins qui ont évolué depuis la préparation du budget 2012 dans diverses unités;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 6 décembre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser les ajustements suivants à la structure de postes 2012 :

Direction des travaux publics

- reconduire le poste temporaire d'inspecteur circulation et stationnement de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement pour l'année 2012;
- transformer le poste temporaire d'agent technique en environnement de la Section de l'environnement de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement en poste permanent à compter du 1er janvier 2012;
- abolir le poste permanent d'inspecteur-horticulture et arboriculture et créer un poste d'inspecteur à la Division des parcs et des espaces verts;

Direction d'arrondissement

- embaucher un stagiaire en archivistique à la Division du secrétariat d'arrondissement pour une durée de 175 heures à compter de janvier 2012;

Direction des services administratifs

- créer une banque de 910 heures dans l'emploi d'ACAPAS à la Division des ressources humaines jusqu'à ce que la production de la paie soit totalement transférée à la Division de la paie institutionnelle;
- reconduire le poste temporaire d'ACAPAS – régime de retraite et avantages de la Division des ressources humaines pour l'année 2012;

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

- créer un poste temporaire d'agent de bureau pour la durée du remplacement du poste de secrétaire administrative de la Division des permis et inspections.

ADOPTÉ.

CA11 08 0910

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152085 relatif à la nomination du président et du vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2012 et 2013, et à la nomination des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2012 et 2013.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080215 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 mars 2010 et fixant à 150 \$ le montant à verser aux membres résidents par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De nommer les personnes suivantes pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2012 :
 - Madame Michèle D. Biron, conseillère d'arrondissement : présidente du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Francesco Miele, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme
- 2.- De nommer les personnes suivantes pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2013 :
 - Monsieur Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme

Le 6 décembre 2011

- Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du comité consultatif d'urbanisme
- 3.- De nommer les personnes suivantes pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier au 2012 au 31 décembre 2013 :
- Madame: Suzane Lasnier : citoyenne
 - Mireille Shebib-Aubé, citoyenne
 - Monsieur Andréas Dimakopoulos : citoyen
 - Stéphane Laflamme : citoyen
- 4.- De verser aux membres résidents la somme de 150 \$ par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA11 08 0911

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2011 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA11 08 0912

Les certificats du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatifs à la tenue de registres sur les règlements suivants sont déposés conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- RCA11-08-5 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique
- RCA11-08-6 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau
- RCA11-08-7 autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le coût construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Après avoir pris connaissance des certificats, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

CA11 08 0913

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1112314008):

- madame Michèle D. Biron, conseillère du district Norman-McLaren;
- monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA11 08 0914
La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 22 h 20

Le dossier suivant est soumis à la présente séance :

- Adopter la déclaration reconnaissant la culture comme quatrième pilier du développement durable.

Le conseiller Maurice Cohen offre ses meilleurs vœux à l'assemblée pour la nouvelle année.

Le conseiller Aref Salem félicite le conseiller Francesco Miele pour sa nomination au comité exécutif du Conseil Régional des Élus de Montréal (CRÉ). Il souligne que l'exposition Quartiers disparus sous le thème « Découvrir le passé au présent : Au cœur du Vieux Saint-Laurent » rend hommage à Saint-Laurent et a lieu au Centre des loisirs, du 19 novembre 2011 au 23 janvier 2012. Il offre ses meilleurs vœux à tous les employés de l'arrondissement.

Le 6 décembre 2011

Le conseiller Francesco Miele et la conseillère Michèle D. Biron offre aux citoyens leurs meilleurs voeux à l'occasion des fêtes de Noël et d'Hanoucca et à toutes les communautés et résidents pour les diverses fêtes à venir.

En terminant, le maire Alan De Sousa se joint aux membres du conseil et offre ses meilleurs voeux à toutes les communautés pour les diverses fêtes à venir et remercie les employés pour le bon travail effectué.

CA11 08 0915

ATTENDU que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde ».

Attendu que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porte Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'Agenda 21 de la culture inspiré de l'Agenda 21 du sommet de la Terre de Rio de 1992;

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005;

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement culturel – Montréal métropole culturelle en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales. »;

ATTENDU que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

ATTENDU que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

ATTENDU que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du Plan 2007-2017 – Montréal métropole culturelle se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

ATTENDU que la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine Saint-Pierre, a dévoilé l'Agenda 21 de la culture au Québec, qui établit les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociales, économique et environnementale du développement durable;

ATTENDU que le Bureau exécutif de CGLU a adopté par déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010, en appui aux travaux réalisés notamment par la Commission Culture, l'UNESCO et le Sommet mondial sur le développement durable;

ATTENDU que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

ATTENDU que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

ATTENDU que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- 1) le développement du secteur culturel en soi;
- 2) la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

ATTENDU que la Ville élabore actuellement un Plan de développement urbain qui dessinera l'avenir de Montréal;

Le 6 décembre 2011

ATTENDU que la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

ATTENDU que la perspective culturelle est incluse dans la plupart des politiques publiques de la Ville, dont le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2012, ainsi que dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au Sommet de la Terre de Rio + 20 (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

ATTENDU que le Comité exécutif de la Ville de Montréal a proposé au Conseil d'agglomération de reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable en invitant les arrondissements à adopter une déclaration en ce sens à leur Conseil d'arrondissement;

ATTENDU que le plan local de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent reconnaît l'apport de la dimension culturelle dans ses orientations;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la déclaration telle que proposée par le Comité exécutif à l'effet de reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable.

ADOPTÉ.

CA11 08 0916

Deuxième période de questions du public, de 22 h 35 à 22 h 44

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Quelle est la durée de l'engagement des firmes contactées au point 30.14 ?

Réponse (Alan DeSousa) : le projet est à l'étape embryonnaire.

- Qu'entend-on par enseigne directionnelle au point 40.20 ? Elle fait référence à des enseignes indiquant le secteur commercial boulevard Décarie.

Réponse (Alan DeSousa) : enseignes payées par Bombardier pour situer leurs bâtiments.

Monsieur Wilbur Touchie, du 6800, boulevard Henri-Bourassa :

- Il félicite le Conseil pour son travail.

CA11 08 0917

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 45.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
